

## RISQUES RADIOLOGIQUES RAD 4

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Intitulé de la formation:**

Risques radiologiques RAD 4

**🎯 Objectifs pédagogiques:**

Obtenir les compétences permettant de remplir les missions de conseiller technique en risques radiologiques fixées dans le GNR RAD du 26 Juin 2020.

Les évaluations sont fixées par le GNR.

Le mémoire est à rendre un mois avant la date de ces évaluations qui sont planifiées sur deux jours avec 3 épreuves :

- Réalisation d'un mémoire et sa soutenance;
- Épreuve de raisonnement tactique à l'écrit;
- Un QROC de 20 questions.

### ORGANISATION

**🕒 Modalités de déroulement:**

Modalités: La formation se déroule sur le site d'Aix-en-Provence.

Les évaluations ont lieu 3 à 4 mois après la dernière semaine de formation. Elle se déroule sur deux jours.

Lieu(x): Lieu:

ENSOSP Site d'Aix-en-Provence.

**♿ Accessibilité aux personnes en situation de handicap:**

Accessible à toutes personnes déclarées aptes médicalement à l'exposition aux rayonnements ionisants comme défini dans le code du travail (articles R.4451-1 et suivants).

Pas de mineur, ni de femme enceinte ou allaitante

**Public concerné:**

Les officiers de sapeurs-pompiers, civils ou militaires et les officiers des formations militaires de la sécurité civile titulaires de la formation du chef de Cellule Mobile d'Interventions Radiologiques (RAD3) et titulaire de la formation chef de colonne (GOC4) ou son équivalent (BSPP / FORMISC) ayant réussi le test de présélection et souhaitant devenir conseiller technique en risques radiologiques (RAD4).

**Prérequis:**

Titulaire de la formation de Chef de Cellule Mobile d'Interventions Radiologiques (RAD3) et ayant réussi les tests de présélection à l'issue de la FOAD.

**Modalités d'évaluation des acquis /  
Modalités de suivi et sanction:**

Épreuve écrite :

- Un QROC de 20 questions 1 point portant sur l'ensemble des séquences de formations des 1ère et 2ème partie du scénario pédagogique (coef. 1, durée 1 h) ;
- Une épreuve de raisonnement tactique portant sur l'ensemble des séquences de formations des 3ème et 4ème partie du scénario pédagogique (coef. 2, durée 4 h) ;

Toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Mémoire :

Le mémoire consiste à réaliser un rapport sur un thème proposé par l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ou le comité technique et pédagogique de la spécialité risques radiologiques.

Ce rapport comporte sur 30 pages maximum hors annexes :

- une étude bibliographique sommaire du thème ;
- une analyse de la problématique ;
- des propositions personnelles.

Ce travail est réalisé en binôme ou en trinôme. Il est préparé au cours des deux semaines de stage et durant les périodes transitoires entre les sessions de formation. Il est présenté lors de la soutenance. La note du mémoire est affectée d'un coefficient 1.

La soutenance se fait en binôme ou en trinôme. Les candidats disposent de l'ensemble des moyens audiovisuels nécessaires en fonction de la demande

**Qualité(s) du/des formateur(s):**

Les formateurs sont des conseillers techniques en risques radiologiques et nucléaires (RAD4), membres du comité pédagogique de la formation RAD4. Ce comité est composé notamment par les référents en risques radiologiques et nucléaires (RAD4) des zones de défense et de sécurité.

D'autres types de formateurs interviennent comme:

- des experts du domaines (CEA, CEA DAM, ORANO, ANDRA...)
- des ingénieurs et des experts de l'ASNR.

**Compétences visées:**

Conformément au GNR:

- Apporter une aide technique ou décisionnelle pour le COS ou le DOS;
- Co-diriger la cellule mesure avec l'ASNR;
- Préparer les éléments de réponses pour la communication;
- Animer le dispositif de lutte contre les risques radiologiques départemental;
- Participer à l'étude du risque radiologique à l'échelle départemental.
- Comprendre l'environnement réglementaire et notamment dans le domaine de la radioprotection pour piloter la spécialité dans son établissement en qualité de référent départemental.

**Méthodes pédagogiques mobilisées:**

Alternance d'ateliers pédagogiques personnalisés, de TD/TP, de retour et de partage d'expériences, de visites de sites et de mises en situations professionnelles.

**Modalités administratives:**

Conformément au GNR :

- Chef de CMIR (RAD3) : copie du diplôme;
  - Chef de colonne (GOC4) ou équivalent (BSPP / FORMISC) : copie du diplôme;
  - Détenir l'aptitude médicale spécifique RAD : copie de l'attestation d'aptitude spécifique RAD;
  - Inscription sur une liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle en tant que chef de CMIR : copie de la liste;
  - Avis favorable du référent départemental ou à défaut zonal RAD.
- Formulaire administratif:
- Fiche financière.

**Tarifs:**

Se reporter à la tarification en vigueur disponible sur le site de l'Ensosp.

**Contact et inscription:**

Contact:

Service des formations aux risques technologiques et naturels

04 42 39 05 94 ou 96 ou

formations.specialisees@ensosp.fr